

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/11/15/2018010903/justel>

Dossier numéro : 2017-11-15/12

Titre

15 NOVEMBRE 2017. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 27 octobre 2016 portant organisation des Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 01-02-2022 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 22-02-2018 page : 15128

Entrée en vigueur : 01-09-2017

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE II.](#) - Siège du jury

Art. 2

[CHAPITRE III.](#) - Montant des droits d'inscription

Art. 3

[CHAPITRE IV.](#) - Modalités de désignation et indemnités des examinateurs ne faisant pas partie du service chargé d'organiser les jurys

Art. 4-7

[CHAPITRE V.](#) - Des modalités pour obtenir un extrait de registre

Art. 8-10

[CHAPITRE VI.](#) - De l'entrée en vigueur de l'article 28 du décret

Art. 11

[CHAPITRE VII.](#) - Dispositions abrogatoires et finales

Art. 12-14

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte